



# Groupe de travail « qualité des milieux aquatiques et humides »

26 octobre 2021 – Visioconférence

## Compte-rendu de réunion

Le 26 octobre 2021, le groupe de travail technique « qualité des milieux aquatiques et humides » de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant du Loir s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de M. Martial LECOMTE, vice-président de la CLE du SAGE.

La réunion s'inscrit dans la volonté de la CLE exprimée en séance du 21 mai 2021 de renforcer le travail prioritairement sur trois thématiques, dont le volet "qualité des milieux aquatiques et humides".

**Participants : 19 personnes** participaient à cette réunion (Cf. Tableau), dont :

- 2 pour le SAGE du Loir (animation)
- 7 pour les Collectivités locales et leurs groupements
- 4 pour l'Etat et les Etablissements publics
- 6 pour les Associations

### **Ordre du jour :**

1. Contexte du bassin du Loir
2. Zones humides : connaissance et actions
3. Têtes de bassins versants
4. Morphologie des cours d'eau et habitats aquatiques
5. Communication
6. Questions diverses

**Participants à la réunion de groupe de travail technique « qualité des milieux » (par type de structure et par ordre alphabétique)**

NOM	PRENOM	Dép.	Structure	Fonction	SAGE	Coll. & Grpt	Etat & Ets.	Asso.
LECOMTE	Martial	*	SAGE Loir	Président du groupe de travail "qualité des milieux" pour la CLE	X			
JAOUEN	Marie	*	SAGE Loir	Animatrice CLE SAGE Loir	X			
BONVOISIN-MARIDOR	Sarah	37	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire	Technicienne de rivières		X		
CAVILLE	Fabien	41	Département du Loir-et-Cher	Ingénieur aménagement foncier et environnement		X		
CHAPIN	Guillaume	72	Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé et groupement	Technicien de rivières		X		
CHENEAU	Willy	72-49	Communauté de communes Pays Fléchois	Chef du service GEMAPI		X		
MONCHATRE	Valérie	72-49	Syndicat FLAMM	Technicienne de rivières		X		
ROUSSELOT	Jean	49	Syndicat SMBVAR	Directeur		X		
WEBER	Jonas	41	Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois	Responsable du service GEMAPI		X		
COURCELAUD	Maud	*	Agence de l'eau Loire-Bretagne	Chargée des opérations territoriales (site du Mans)			X	
DAUPHIN	Jean-Baptiste	41-28-37-45	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre Val de Loire				X	
GUILBAUD	Philippe	49	Direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire	Inspecteur de l'environnement			X	
POITE	Olivier	41	Direction Départementale de Loir-et-Cher	Inspecteur de l'environnement			X	
BOURGET	Thibault	41	Perche Nature Environnement et FNE Centre Val de Loire	Directeur				X
CHATARD	Nicolas	49	Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques 49	Chargé d'étude				X
DACHARY	Jean-Alexandre	72	Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques 72	Responsable technique				X
DORLENCOURT	Francis	72	Sarthe Nature Environnement					X
FETTER	Pierre	28	Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques 28	Directeur				X
PEYRONNET	Didier	28	Eure-et-Loir Nature					X

## Relevé de décisions

### Têtes de bassins versants

En synthèse, le groupe de travail :

- Souhaite que la CLE réalise une **étude de localisation et de caractérisation des têtes de bassins versants**, tout en soulevant des **points d'attention** sur la méthodologie (hétérogénéité du territoire, opérationnalité,...)
- Est plutôt favorable à la réalisation d'un guide ou cahier des charges de **gestion de ces espaces**, plutôt dans un second temps après la réalisation de l'étude. La question de la cible se pose (par exemple, collectivités ou agriculteurs, etc.). Le sujet de la gestion courante des **fossés** est soulevé.
- Souhaite que la question des **drainages**, notamment en têtes de bassins versants, soit prise en compte et la connaissance améliorée.

### Morphologie des cours d'eau et habitats aquatiques

En synthèse, le groupe de travail :

- Priorise (mis à part le sujet des zones humides et têtes de bassins versants) les actions suivantes : les **travaux de restauration** (actions de communication, de suivi global de ces actions,...), puis le travail sur la **prise en compte des plans d'eau** dans les programmes contractuels. Ensuite viennent les **inventaires de cours d'eau** (compiler et veiller à la cohérence) et la **prise en compte des milieux** dans les documents d'urbanisme.
- Indique que les espèces exotiques envahissantes et le suivi des schémas régionaux de carrières ne lui semblent pas être prioritaires pour les actions de la CLE.

### Communication

En synthèse, le groupe de travail, souhaite que la communication du SAGE :

- Se concentre plutôt sur les sujets des **têtes de bassins versants** et les **travaux et actions réalisés**, en permettant à chacun de **savoir globalement ce qui se fait sur le bassin** (sans communiquer directement sur l'opérationnel, ce que font déjà les maîtres d'ouvrage), puis les **zones humides** auprès des collectivités.
- Valide la proposition de mise à disposition d'une cartographie des zones humides inventoriées sur le site du SAGE.
- Renforce les informations présentes sur le **site du SAGE** (renvoi vers les sites des différents maîtres d'ouvrage,...).

## **Compte-rendu**

**M. LECOMTE** se présente, en tant que Vice-Président de la CLE du SAGE et responsable du groupe de travail sur la qualité des milieux aquatiques et humides. M. Lecomte est de plus Vice-Président de la Communauté de Communes Terres de Perche (secteur du Loir amont), et Vice-Président du SMAR Loir 28.

**M. LECOMTE** remercie les participants présents, introduit la réunion, annonce l'ordre du jour et propose un tour de table.

### **1. CONTEXTE DU BASSIN DU LOIR**

*Mme JAOUEN (CLE SAGE Loir) présente le premier point sur le contexte du bassin du Loir. Pas d'interventions sur ce point.*

### **2. ZONES HUMIDES : CONNAISSANCE ET ACTIONS**

**M. BOURGET (Perche Nature Environnement)** indique que Perche Nature Environnement et le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement, en nord Loir-et-Cher, ont réalisé un inventaire partiel des zones humides dans le cadre du PLU de la Communauté de Communes du Perche & Haut-Vendômois.

**Mme JAOUEN** précise que bien que les inventaires partiels, réalisés par exemple sur les zones à urbaniser dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme, ne sont pas comptabilisés en tant qu'inventaires de zones humides pour le SAGE. Le cahier des charges du SAGE porte bien sur des inventaires exhaustifs, sur l'ensemble des enveloppes de présence potentielle.

**M. WEBER (CA Territoires Vendômois)** indique que sur son territoire, un inventaire global des zones humides est prévu. La consultation n'est pas encore lancée à ce jour.

**M. LECOMTE** indique que le SMAR Loir 28 a engagé un inventaire des zones humides.

**M. PEYRONNET (Eure-et-Loir Nature)** répond qu'Eure-et-Loir Nature aurait les compétences techniques pour identifier et caractériser les zones humides.

**M. BOURGET (Perche Nature Environnement)** ajoute que sur la région Centre, le réseau associatif France Nature Environnement peut réaliser ces inventaires.

**M. LECOMTE** demande si le bassin du Loir concerne une partie du PNR du Perche ? Il indique que le PNR a effectué un travail sur les zones humides.

**Mme COURCELAUD (AELB)** précise qu'il y a eu un inventaire participatif en lien avec la Normandie. Il peut y avoir des renseignements utiles, mais cet inventaire n'est pas exhaustif et n'a pas la qualité des autres inventaires réalisés.

### 3. TETES DE BASSINS VERSANTS

**M. CHENEAU (CC Pays Fléchois)**, sur le sujet des têtes de bassins versants, indique que ce sont des espaces qu'on connaît assez mal, qui sont rarement bien étudiés par les bureaux d'études qui se focalisent beaucoup sur les cours d'eau et l'hydromorphologie. Il semblerait intéressant qu'il y ait une vision globale à l'échelle du bassin du Loir sur ces têtes de bassin. Mais il faudra faire attention aux contextes hydrogéologiques très différents. Il ne faudrait pas comparer des choses très différentes en termes de caractérisation des têtes de bassins versants.

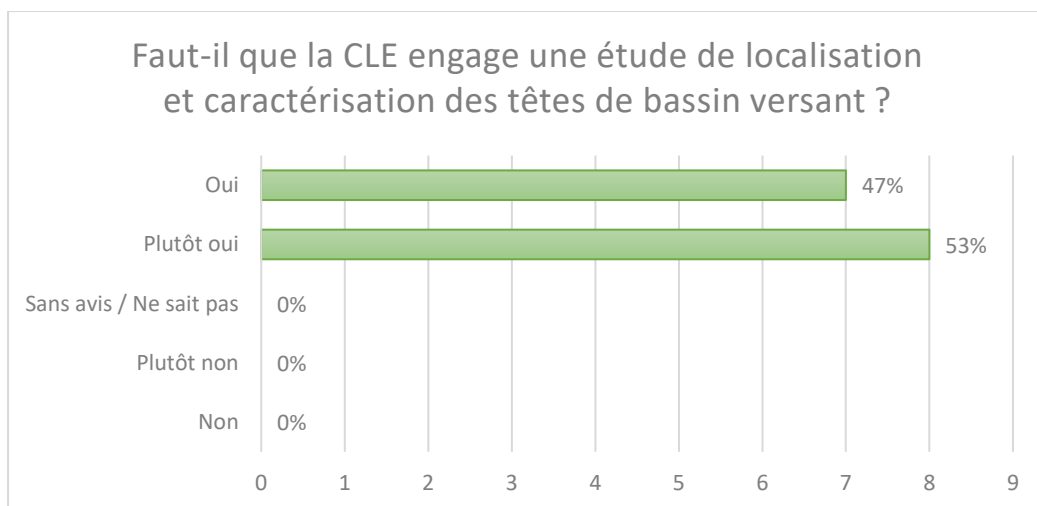
**Mme JAOUEN** répond qu'une piste de réflexion pourrait être de caractériser et hiérarchiser les têtes de bassins versants par grand secteur hydrogéographiquement cohérent.

**M. ROUSSELOT (SMBVAR)** indique que le SMBVAR travaille sur les têtes de bassin. Ils ont mis en place une étude sur la Svette notamment, en utilisant sur le terrain la méthode de diagnostic cours d'eau « T2BV » de l'OFB. Le SMBVAR réalise en ce moment des travaux en ce moment sur des cours d'eau de rangs 2.

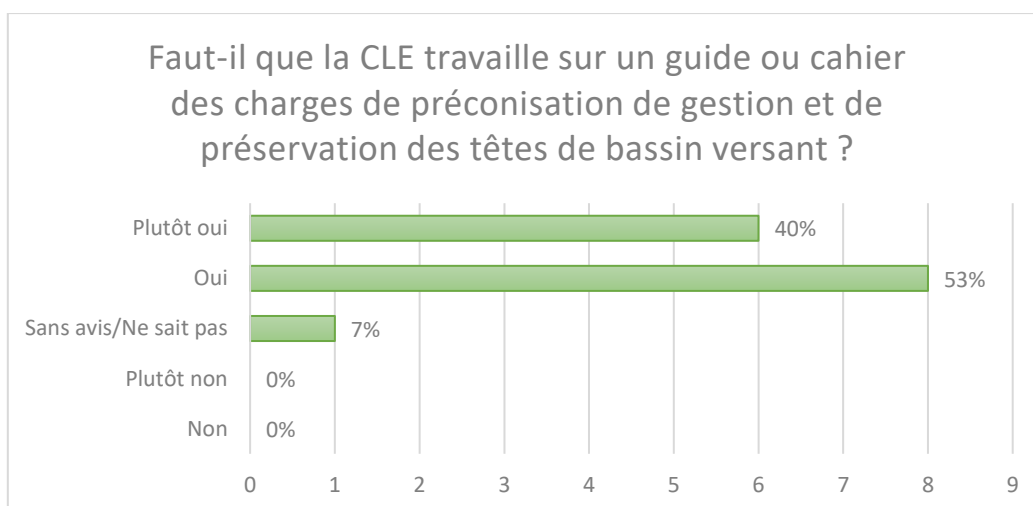
**M. ROUSSELOT (SMBVAR)** ajoute qu'avoir une cartographie un peu générale peut être intéressant et permettre de caractériser. Si la caractérisation est faite uniquement par SIG, c'est intéressant mais concrètement les capacités à réaliser sont limitées, car souvent des cultures sont présentes. Le SMBVAR priorise des masses d'eau puis caractérise des cours d'eau sur l'ensemble du territoire. Au final, la difficulté est qu'on a rarement la réelle capacité d'action. La connaissance est bien pour prioriser les efforts, mais si derrière il n'y a pas de capacité à réaliser cela pose question. La méthodologie est importante.

**M. CHAPIN (CC Loir Lucé Bercé et groupement)** indique que le programme d'actions qui sera proposé sur les 3 ans va beaucoup concerner les têtes de bassin. Il serait intéressant de lancer un repérage sur les zones de source. Le bureau d'étude était allé sur tout ce qui était classé comme cours d'eau y compris à l'amont. L'identification et la localisation des têtes de bassin par la CLE serait intéressante.

*Un sondage est proposé aux participants [15 répondants] : « Faut-il que la CLE engage une étude de localisation et caractérisation des têtes de bassins versants ? » et « Faut-il que la CLE travaille sur un guide ou cahier des charges de préconisation de gestion et de préservation des têtes de bassins versants ? »*



➔ *Le groupe de travail souhaite à l'unanimité que la CLE engage une étude de localisation et caractérisation des têtes de bassins versants. A noter qu'un peu plus de la moitié des participants n'émet pas un oui franc ; notamment, la question de la méthodologie à adopter est soulevée dans les échanges.*



➔ *Le groupe de travail est favorable à ce que la CLE travaille sur un guide ou cahier des charges de préconisation de gestion et de préservation des têtes de bassins versants, toutefois la volonté est moins marquée que pour l'étude sur les têtes de bassins versants.*

**M. ROUSSELOT (SMBVAR)** apporte des compléments sur la méthode T2BV. Cette approche permet d'aller un peu au-delà du cours d'eau : elle donne des informations sur les bandes riveraines, les collecteurs, différents indices qui permettent de bien discriminer sur un ensemble.

**M. ROUSSELOT (SMBVAR)** ajoute que le SMBVAR a mis ça en place sur des petites masses d'eau (20-30km de cours d'eau). Cela donne une connaissance assez exhaustive du terrain. Certains critères sont assez fiables, même s'il faut être vigilant sur d'autres. Cette méthode est vraiment intéressante pour cibler des secteurs prioritaires sur lesquels travailler.

**M. ROUSSELOT (SMBVAR)** relève la difficulté sur les têtes de bassin de prendre en compte la problématique de l'eau dès la source. La difficulté est liée aux usages agricoles, car le Syndicat

chercher à réhumidifier des sols, reméandrer, etc. La question des PSE (paiements pour services environnementaux) se pose mais ce n'est pas faisable pour les PSE publiques, et compliqué pour les PSE privées.

**M. ROUSSELOT (SMBVAR)** pose la question de savoir s'il faudrait-il un guide de gestion pour les collectivités, ou sensibiliser les agriculteurs ? Concernant les agriculteurs, la gestion des fossés peut avoir un intérêt très fort. On rentre réellement dans les pratiques du quotidien et on peut avoir une plus-value. La question de la cible, du message à faire passer se pose. Il faut effectivement voir les canaux et que la personne soit assez sensible. A ce jour il y a un manque sur ce sujet.

**M. CHENEAU (CC Pays Fléchois)** indique rejoindre Jean Rousselot. On s'intéresse aux rangs 1 et 2 mais pas les rangs 0 et les apports du bassin vers les cours d'eau en tête de bassin. C'est un enjeu de plus en plus important, à la fois sur les enjeux hydrologiques car il y a des masses d'eau ou ce paramètre est de plus en plus déclassant, et sur les enjeux qualité. Il faudrait sensibiliser sur ces espaces et la gestion courante de ces espaces.

**M. ROUSSELOT (SMBVAR)** indique qu'on sépare parfois têtes de bassin et milieux aquatiques mais les deux se rejoignent. Sur les petits cours d'eau, on est souvent sur du rang 2 ou 3.

**Mme COURCELAUD (AELB)** intervient sur la question de la temporalité des deux démarches (étude TBV et guide de gestion). Dans un premier temps, il faut partager ensemble ce qu'est une tête de bassin versant, où elles se situent, et quels sont les secteurs prioritaires. Dans un deuxième temps, il faudra voir l'outil qui va être nécessaire. Peut-être pas un guide méthodologique, peut-être un quizz destiné aux agriculteurs, aux collectivités, ... Il faudrait se revoir tous ensemble après la démarche d'inventaire et de priorisation pour voir quel est le besoin en termes de guide ou de méthodologie.

**M. WEBER (CA Territoires Vendômois)** pose la question de la possibilité d'un travail sur les zones de résurgence (lien nappe-rivière) ?

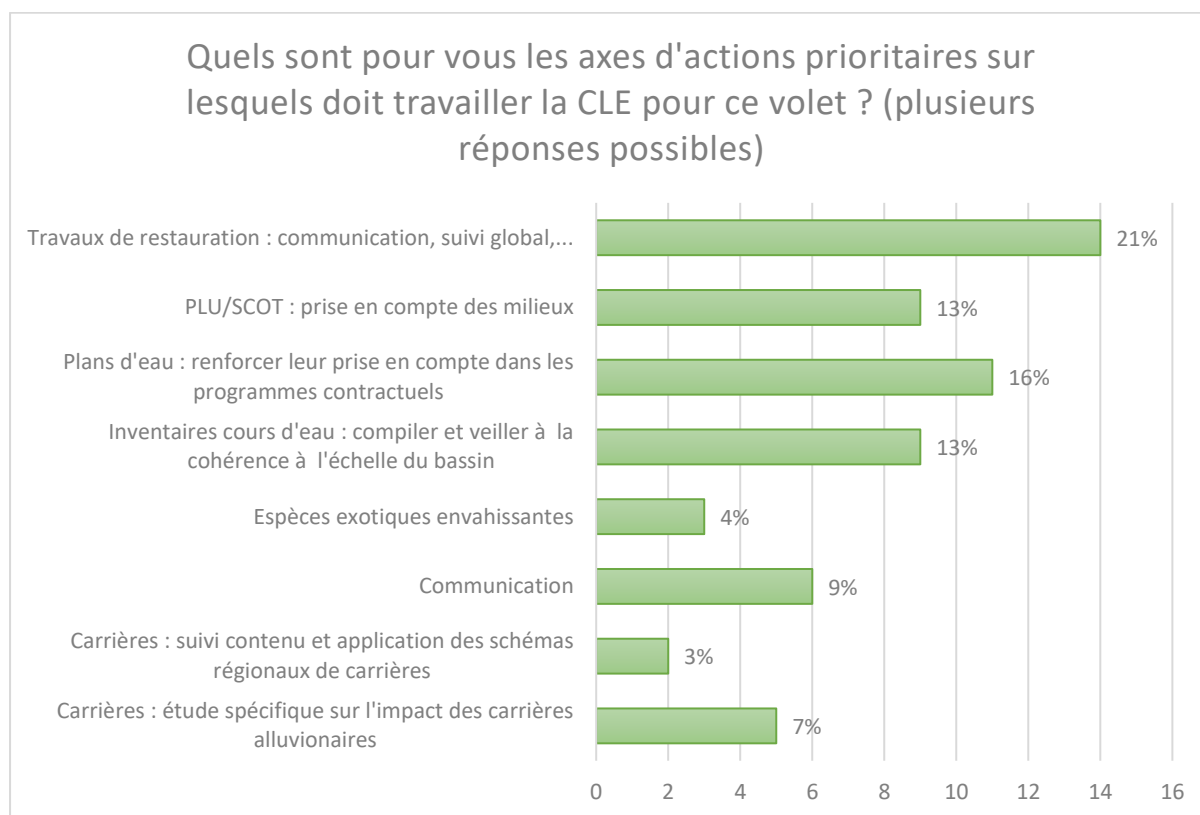
**Mme JAOUEN** répond qu'un travail est conduit par le CD28 et le BRGM en Eure-et-Loir sur la nappe de la Craie. Ce type d'étude n'est pas forcément adapté à l'échelle de l'ensemble du bassin du Loir au vu des différents contextes hydrogéologiques et du coût (campagnes de jaugeage,...) mais peut être pertinent localement en fonction des besoins.

En synthèse, le groupe de travail :

- Souhaite que la CLE réalise un travail de localisation et de caractérisation des têtes de bassins versants, tout en soulevant des points d'attention sur la méthodologie (hétérogénéité du territoire, opérationnalité,...)
- Est plutôt favorable à la réalisation d'un guide ou cahier des charges de gestion de ces espaces, plutôt dans un second temps après la réalisation de l'étude. La question de la cible se pose (par exemple, collectivités ou agriculteurs, etc.). Le sujet de la gestion courante des fossés est soulevé.

#### 4. MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET HABITATS AQUATIQUES

Un sondage est proposé aux participants [18 répondants] : « Quels sont pour vous les axes d'actions prioritaires sur lesquels doit travailler la CLE pour ce volet ? (plusieurs réponses possibles) »



- Sur les axes du PAGD liés à la morphologie des cours d'eau et habitats aquatiques, le groupe de travail estime que la priorité porte sur les travaux de restauration (actions de communication, de suivi global de ces actions,...), puis le travail sur la prise en compte des plans d'eau.
- A l'inverse, le groupe de travail estime que les espèces exotiques envahissantes et le suivi des schémas régionaux de carrières n'est pas une priorité.

En synthèse, le groupe de travail :

- Priorise, mis à part le sujet des zones humides et têtes de bassins versants spécifiquement : les travaux de restauration (actions de communication, de suivi global de ces actions,...), puis le travail sur la prise en compte des plans d'eau dans les programmes contractuels. Ensuite viennent les inventaires de cours d'eau (compiler et veiller à la cohérence) et la prise en compte des milieux dans les documents d'urbanisme.
- Indique que les espèces exotiques envahissantes et le suivi des schémas régionaux de carrières ne lui semblent pas être prioritaires pour les actions de la CLE

## 5. COMMUNICATION

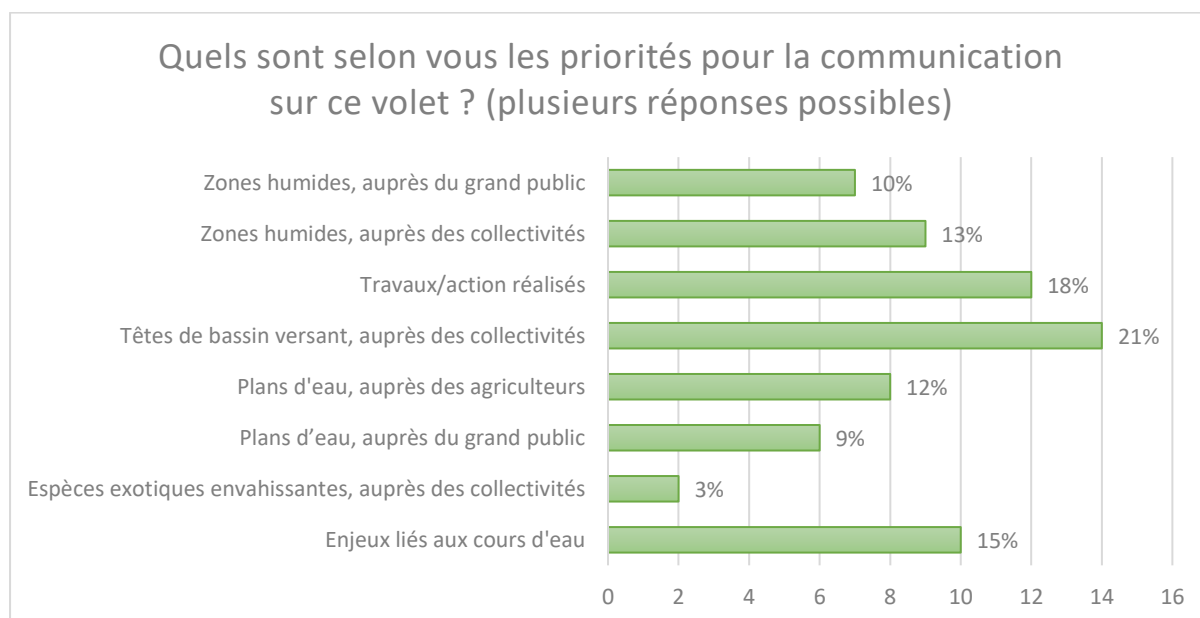


La proposition de mise à disposition en 2022 d'une cartographie des zones humides inventoriées sur le site du SAGE est présentée. Le groupe de travail n'émet pas d'objection.

**M. ROUSSELOT (SMBVAR)** indique que la communication est souvent peu réalisée. Sur le SMBVAR ils développent un guide du riverain et d'autres outils et, pour le plus gros projet de restauration sur Marcé, une vidéo est prévue. Des outils existent à l'échelle du bassin : il faut avoir une stratégie à l'échelle du bassin, et pas des choses qui se superposent. Par exemple cibler un cas précis sur plan d'eau sur un secteur, puis traiter un cas de restauration à l'amont et à l'aval,... La difficulté est d'arriver à faire un plan de communication, en inventoriant ce qui est fait et ce qui est en cours. Si réaliser un plan de communication semble compliqué, l'essentiel serait que chacun prenne conscience de ce qui se passe ailleurs sur le bassin. Concernant certains sujets à l'échelle globale, comme les inventaires de zones humides, le SAGE a une plus-value.

**Mme COURCELAUD (AELB)** demande de ne pas faire trop de mails pour la communication. Le SAGE doit être là en coordinateur et ne pas faire la communication précise sur les actions réalisées. Il faudrait faire par exemple des renvois sur les sites des différents maîtres d'ouvrage. Sur le site du SAGE, il serait intéressant de mettre des informations sur les différents types de travaux fait pour que chacun puisse les retrouver. En termes de communication, le SAGE pourrait traiter une thématique par an, et voir les choses qui peuvent être un peu différentes sur le bassin, être sur le réalisé qui suscite l'intérêt mais pas sur de l'opérationnel.

Un sondage est proposé aux participants [17 répondants] : « Quels sont selon vous les priorités pour la communication sur ce volet ? (plusieurs réponses possibles) »



- Le groupe de travail estime que la communication est prioritaire sur le sujet des têtes de bassins versants, des travaux et actions réalisés (sans prendre la place de la communication locale sur les travaux), puis des zones humides auprès des collectivités.
- A l'inverse, le groupe de travail indique que le sujet des espèces exotiques envahissantes n'est pas une priorité.

En synthèse, le groupe de travail, souhaite que la communication du SAGE :

- Se concentre plutôt sur les sujets des têtes de bassins versants et les travaux et actions réalisés, en permettant à chacun de savoir globalement ce qui se fait sur le bassin (sans communiquer directement sur l'opérationnel, ce que font déjà les maîtres d'ouvrage), puis les zones humides auprès des collectivités,
- Valide la proposition de mise à disposition d'une cartographie des zones humides inventoriées sur le site du SAGE,
- Renforce les informations présentes sur le site du SAGE (renvoi vers les sites des différents maîtres d'ouvrage,...).

## 6. QUESTIONS DIVERSES

**M. LECOMTE** indique que, en tant que vice-président au SMAR, il constate que des actions menées par un syndicat de rivière sont toujours pertinentes car les syndicats connaissent bien leur travail. Mener des actions par une communauté de communes comme la leur, qui se trouve à cheval sur trois bassins versant, est beaucoup plus compliqué.

**M. ROUSSELOT (SMBVAR)** ajoute que, souvent, le plus compliqué est la conciliation avec les usages. Globalement, les outils financiers sont assez performants, et la structuration de la maîtrise d'ouvrage fonctionne bien. La difficulté est d'obtenir l'accord des propriétaires. Souvent, le degré d'ambition doit être revu à la baisse, ou des actions abandonnées.

**M. LECOMTE** répond que les collectivités ont un rôle à jouer.

**M. ROUSSELOT (SMBVAR)** indique que, parfois, les collectivités aident à déclencher les opérations. Cependant la stratégie foncière ne peut pas être mise en œuvre partout. Il est essentiel de travailler avec les usages agricoles.

**M. LECOMTE** rappelle l'importance de communiquer sur ce qui a été fait, et sur l'utilité des actions.

**M. PEYRONNET (Eure-et-Loir Nature)** aborde le sujet du drainage qui rejoint les zones humides et les têtes de bassins versants. Dans le cadre du changement climatique, ne faudrait-il pas privilégier l'infiltration ?

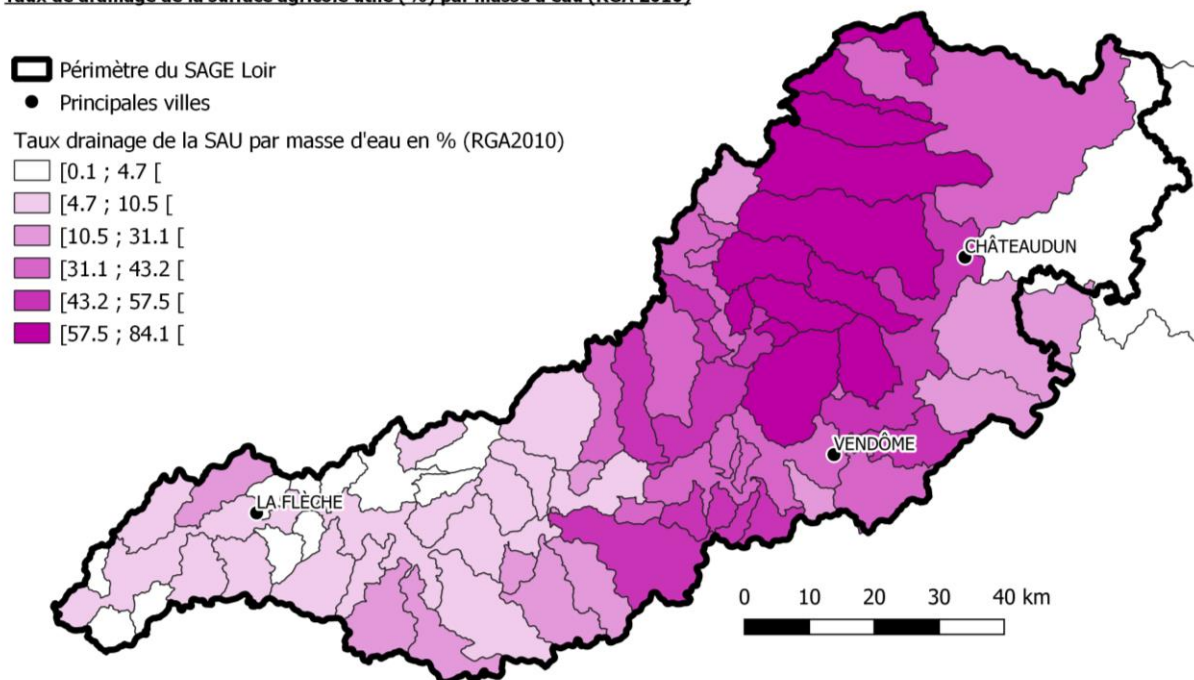
**Mme JAOUEN** répond qu'en effet, certains SAGE intègrent la problématique du drainage. Par exemple, le SAGE Layon Aubance Louets comporte une règle qui vise à limiter l'impact des nouveaux drainages ou extensions de drainage sur leur masse d'eau actuellement la plus drainée.

**M. ROUSSELOT (SMBVAR)** indique que souvent le taux de drainage est mal connu. Dans le Cotentin un gros travail pour rechercher ces informations a été fait. L'impact du drainage peut être très fort sur la ressource en eau, et de plus la présence de drains peut bloquer des travaux de restauration.

**M. CAVAILLE (CD41)** indique qu'il y a parfois des associations syndicales de drainage, des plans existaient. L'inventaire des drainages serait très utile. On pourrait y voir un levier d'action très intéressant. Serait-il possible d'imaginer aller plus loin dans les secteurs où il y a besoin de retenues de substitution, avec un double usage ?

*Carte du taux de drainage de la SAU par masse d'eau, source Recensement Général Agricole 2010 :*

**Taux de drainage de la surface agricole utile (%) par masse d'eau (RGA 2010)**



**M. CHENEAU (CC Pays Fléchois)** pose la question de travailler collectivement sur les continuités pour les mammifères semi-aquatiques. Des choses sont amorcées par endroit sur le bassin (par exemple en Maine-et-Loire). Il pourrait être intéressant de partager sur ce sujet-là. Les mammifères semi-aquatiques sont des espèces assez emblématiques, et de plus les actions peuvent être assez faciles à mettre en place une fois que le gestionnaire est sensibilisé (département, communauté de communes,...). La CC Pays fléchois va essayer d'intégrer cette problématique pour les infrastructures qui ont un certain trafic, au-delà de 2000/3000 véhicules/jour.

**M. DACHARY (FDPPMA 72)** intervient sur la partie communication. Il souhaite insister sur le fait que la Fédération n'est pas toujours très bien informée de ce qui se passe sur le territoire en matière opérationnelle, même s'ils suivent les contrats de manière générale. Il indique qu'il serait intéressant que le SAGE soit en mesure de relayer l'information des actions qui sont faites sur le terrain, pour avoir une connaissance plus fine et que la Fédération puisse relayer aux associations locales ce qui est réalisé.

**M. DACHARY (FDPPMA 72)** ajoute que, sur les têtes de bassins versants, il y a un besoin très important en termes d'intervention sur le SAGE du Loir. C'est le cas par exemple sur le bassin de la Veuve pour lequel l'affichage du bon état est en décalage avec ce qu'ils constatent sur ce bassin pour l'état des affluents. L'intervention sur ce type de milieu est prioritaire. La Fédération de pêche de la Sarthe a commencé à travailler sur l'établissement de cartographies en tête de bassin versant en dégagant la typologie des cours d'eau. Ils prévoient de réaliser des mesures avec des sondes thermiques sur le bassin du Loir. Quand les sondes sont posées, ils informent les techniciens de la localisation, et peuvent répondre autant que possible à certaines des demandes. Pour les calculs typologiques en tête de bassin, la Fédération ne poursuit pas l'objectif d'un suivi thermique en lien avec les actions réalisées sur les cours d'eau dans le cadre des contrats (les sondes sont positionnées de manière à obtenir le profil typologique des cours d'eau et n'ont pas pour objectif le suivi de l'effet des travaux), mais cela peut être coordonné malgré tout avec les techniciens de rivière. Les données seront transmises aux techniciens de rivière.

**M. WEBER (CA Territoires Vendômois)** indique qu'ils ont fait l'acquisition de sondes il y a quelques années pour mettre en place un suivi thermique. Plusieurs sont volées chaque année, toujours sur les mêmes secteurs.

En synthèse, le groupe de travail :

- Souhaite que la question des drainages, notamment en têtes de bassins versants, soit prise en compte et la connaissance améliorée

**M. LECOMTE** clôture la réunion à 11h30 et remercie l'ensemble des participants.